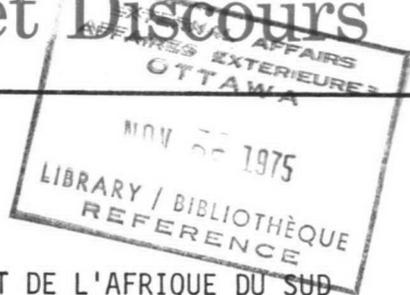




Déclarations et Discours

No. 75/30



LA POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT DE L'AFRIQUE DU SUD

Déclaration prononcée en Commission politique spéciale de la trentième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par monsieur Louis Duclos, député, représentant du Canada, le jeudi 23 octobre 1975.

Prenant la parole pour la première fois dans le cadre des délibérations de cette Commission, je m'en voudrais de passer sous silence la confiance à votre égard dont a témoigné votre élection à la présidence de cette Commission. Je vous en félicite d'autant plus chaleureusement que j'ai pu constater au cours des dernières semaines jusqu'à quel point vous étiez, señor Ordonez, digne de cette confiance. Votre autorité morale est telle que les travaux de cette Commission continueront sans doute à se dérouler sous le signe de la bonne volonté de tous ses participants. La précieuse collaboration des vice-présidents, messieurs Hussein de Somalie et Tellmann de Norvège, et du rapporteur, monsieur Mauersberger de la République démocratique allemande, auxquels je voudrais également offrir mes félicitations pour leur élection, vous sera assurément d'un grand secours dans cette tâche délicate.

A plusieurs reprises au cours des dernières années, la délégation du Canada a réitéré, tant au sein de cette Commission qu'ailleurs, son opposition irréductible aux politiques racistes du gouvernement sud-africain et à ses pratiques discriminatoires.

Elle a ainsi voulu exprimer l'aversion que ressentent les Canadiens et leur gouvernement à l'égard du caractère inique et avilissant du régime de l'*apartheid*, lequel régime, parce qu'il se réclame de la négation des droits fondamentaux de l'homme et des libertés civiles de l'immense majorité de la population de ce pays, porte en lui les germes de sa propre destruction et est voué à l'échec en dernier ressort.

Parce que le gouvernement du Canada croit fermement que la majorité des habitants de l'Afrique du Sud sera tôt ou tard maître de son destin, il estime nécessaire, à l'instar des autres gouvernements que la question préoccupe, que tous les moyens raisonnables soient pris pour favoriser et accélérer cette évolution. Les initiatives de mon gouvernement à cet égard ont toujours été totalement en accord avec sa politique de promotion de la justice sociale, tant au Canada qu'à l'étranger, et ce, comme il le préconisait dans son énoncé de politique étrangère de 1970. Ces initiatives découlent